

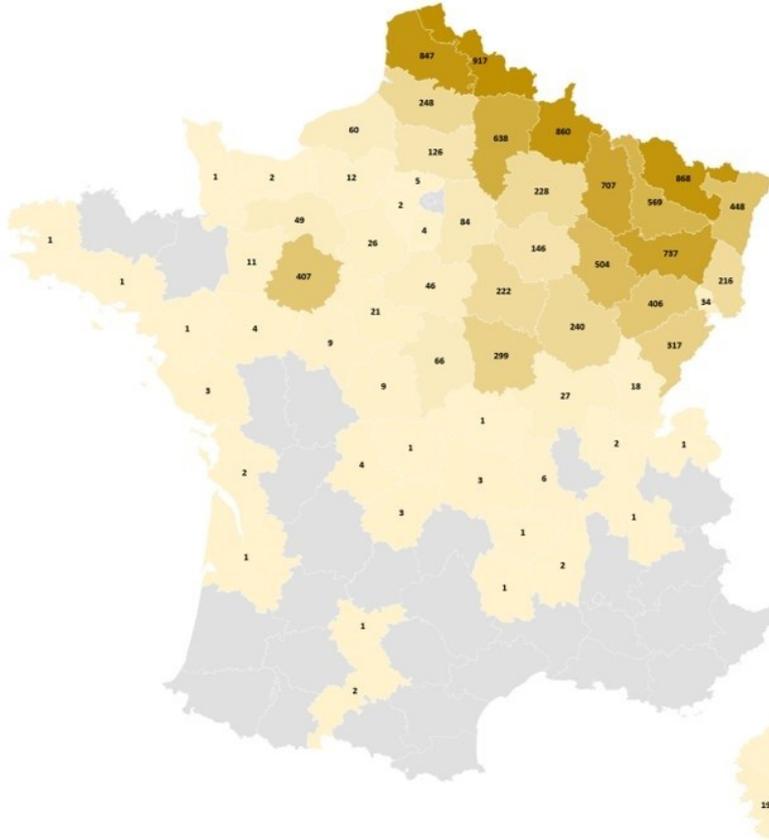
Note d'info Ruminants

FCO et MHE et Fièvre aphteuse

24/03/2025

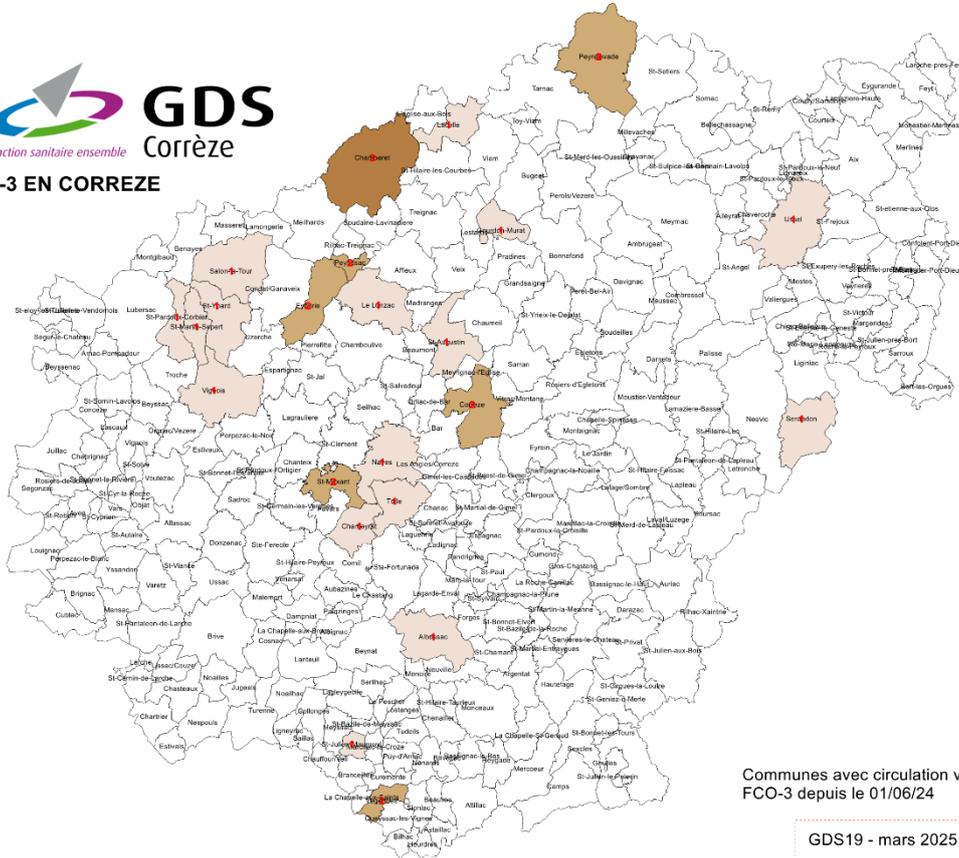
FOYERS DE FCO3

Nombre de foyers FCO BTV3 déclarés par département
au 20 mars 2025



Au 20/03/2025, 10498 foyers de FCO3 en France dans 62 départements.

En Corrèze, 29 animaux virémiques ont été détectés dans 24 cheptels sur 23 communes (+0 depuis la semaine passée)

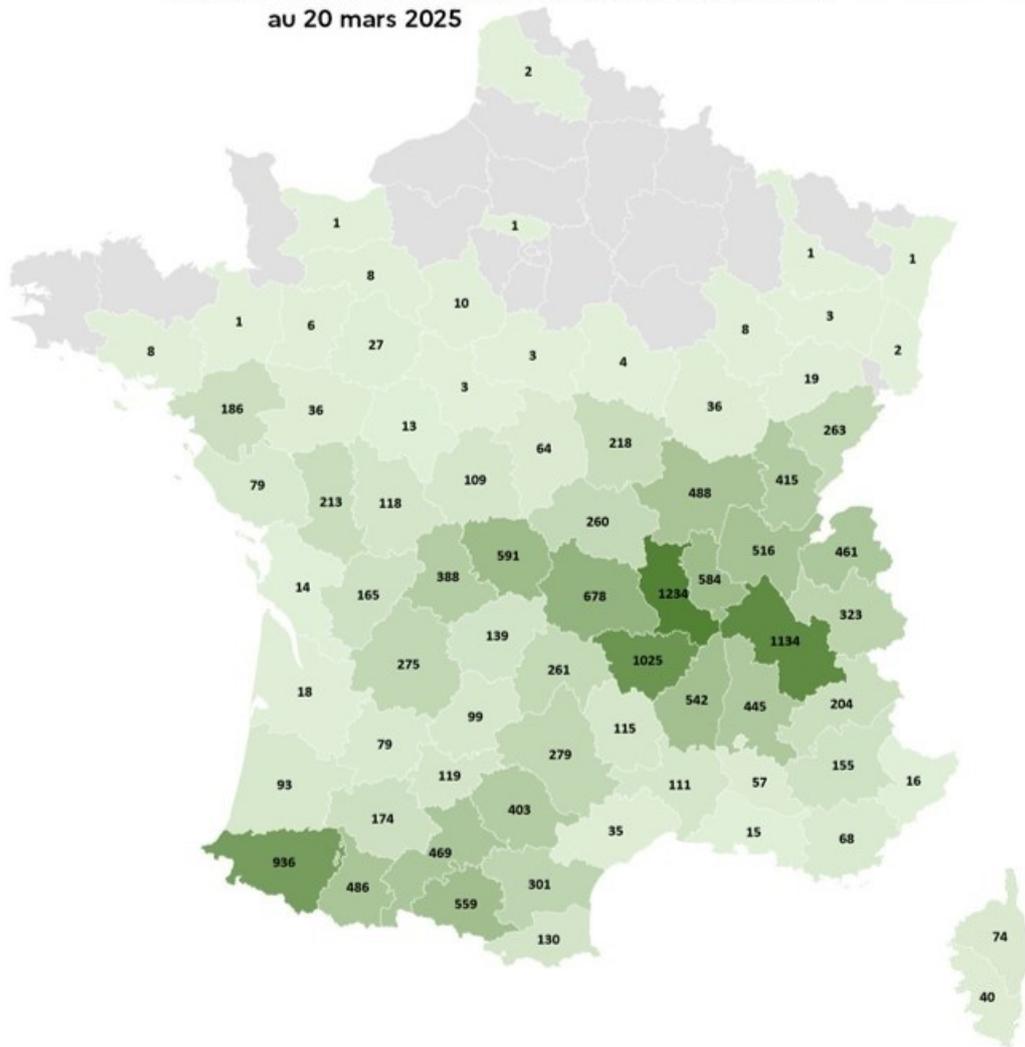


Communes avec circulation virale
FCO-3 depuis le 01/06/24

GDS19 - mars 2025

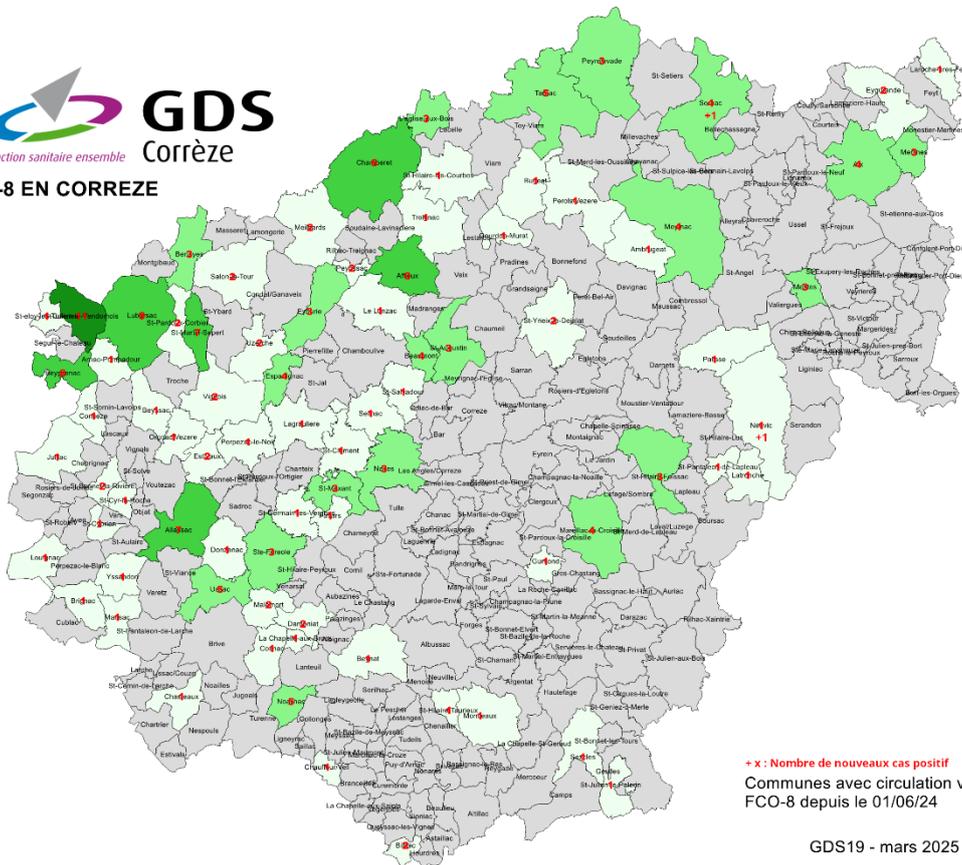
FOYERS DE FCO8

Nombre de foyers FCO BTV 8 déclarés par département
au 20 mars 2025



Au 20/03/2025, 16416 foyers de FCO8 en France dans 73 départements.

En Corrèze, 200 animaux virémiques ont été détectés dans 120 cheptels sur 82 communes (+2 depuis la semaine passée)

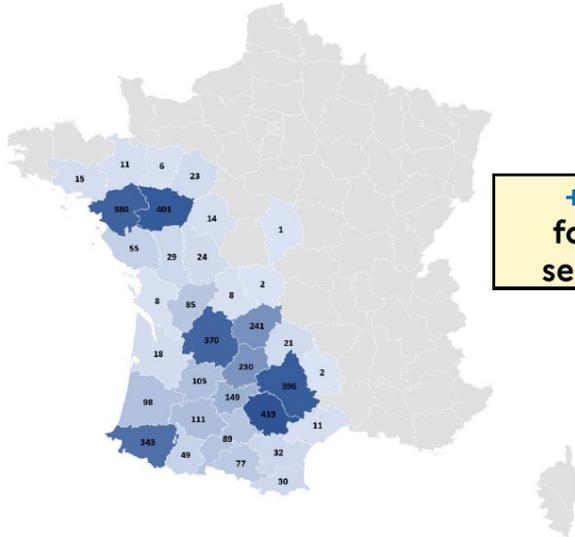


FOYERS DE MHE

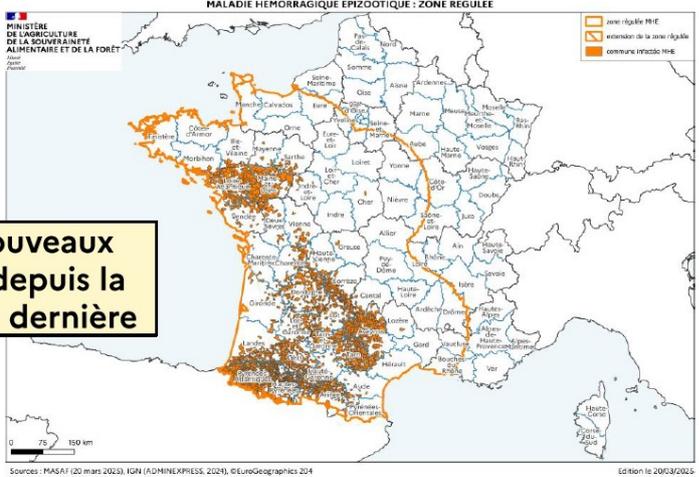


Foyers de MHE par département, saison vectorielle 2024/2025 Au 20/03/2025 – 3853 foyers (depuis le 01/06/2024)

Nombre de foyers MHE déclarés par département au 20 mars 2025



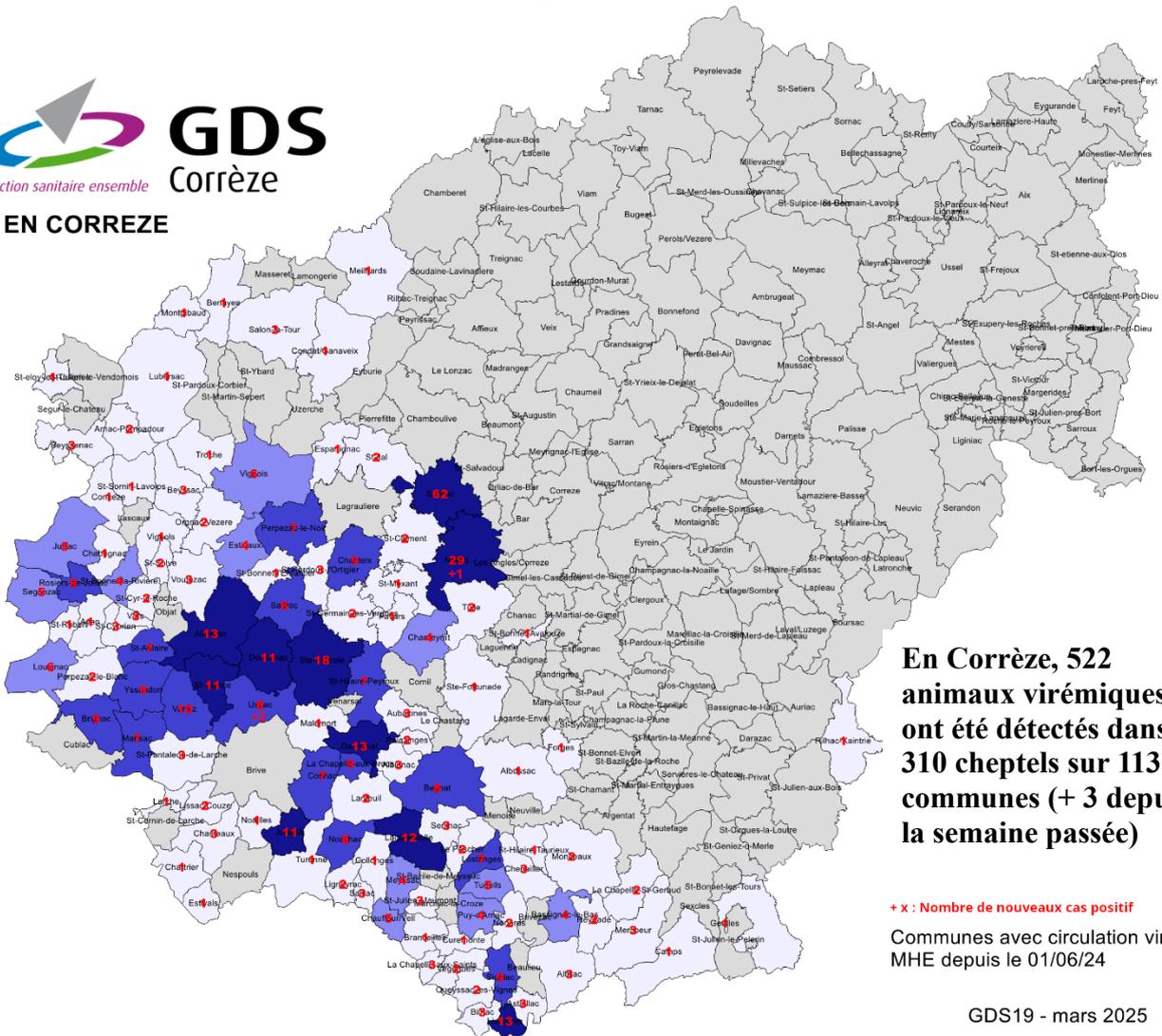
+ 15 nouveaux foyers depuis la semaine dernière



Pas de nouveau département infecté



MHE EN CORREZE



En Corrèze, 522 animaux virémiques ont été détectés dans 310 cheptels sur 113 communes (+ 3 depuis la semaine passée)

+ x : Nombre de nouveaux cas positif
Communes avec circulation virale MHE depuis le 01/06/24

FOYERS DE FIEVRE APHTEUSE EN SLOVAQUIE

3 foyers de fièvre aphteuse ont été déclarés en Slovaquie, proches de la frontière hongroise, le vendredi 21/03/2025 dans deux districts proches de la frontière avec la Hongrie (où un foyer a été confirmé le 7 mars). Cette zone slovaque est exposée aux vents de Hongrie. Les 3 élevages infectés se situent dans les districts de Komarno et Dunajka Streda au sud du pays et comptent respectivement : 670 bovins, 650 vaches laitières (l'exportation de lait a été suspendue), le 3ème élevage fait partie d'une coopérative de près d'un millier de bovins.

STATUT FIEVRE APHTEUSE EN ALLEMAGNE

La majeure partie du territoire allemand a été reconnue le 12 mars indemne de fièvre aphteuse par l'Organisation mondiale de la santé animale suite à l'éradication du foyer unique de FA proche de Berlin le 10 janvier 2025.

SUITE DU FOYER DE FIEVRE APHTEUSE EN HONGRIE

La source de la contamination reste inconnue à ce stade malgré le traçage amont/aval depuis le 1er février des animaux, semence, sous-produits, aliments, véhicules, équipements, personnel ... Cela faisait plus de 50 ans que la Hongrie était indemne de FA. Un élevage d'engraissement en lien direct avec le foyer (considéré comme faisant partie du foyer), situé à 3 kms et appartenant au même éleveur, avec des génisses du foyer qui avaient été déplacées récemment vers ce centre d'engraissement. Cet élevage-contact comprend 307 bovins (mâles pour engraissement et génisses pour insémination). La date d'introduction du virus dans l'élevage est estimée au 27-28 février.

Le virus est de sérotype O (comme celui du foyer unique en Allemagne détecté le 9 janvier chez des buffles d'Asie dans une réserve naturelle proche de Berlin, mais le sous-type est différent), d'une lignée très proche (98-99%) d'une souche isolée au Pakistan en 2017 (sous-type FMDV/O/ME-SA/Pan-Asia2/ANT-10). L'analyse plus poussée est en cours au laboratoire européen de référence (ANSES-Alfort).

Il y a donc eu deux introductions distinctes, rapprochées et récentes de FA en Allemagne et en Hongrie.

Les mesures appliquées en Hongrie sont accessibles sur le internet officiel actualisé :

<https://portal.nebih.gov.hu/rsz kf>

En France, une recherche exhaustive des mouvements entrant d'animaux d'espèces sensibles (bovins, ovins, caprins, porcins) depuis le 1er février, originaires de Hongrie, Slovaquie, Autriche a été conduite. A notre connaissance, il n'y a pas eu d'animaux d'espèces sensibles réceptionnés en France originaires de ces 3 pays depuis le 1er février dernier.

Demande a été faite aux organisations professionnelles (filères animales et représentants vétérinaires) de relayer les messages de vigilance auprès des éleveurs, des vétérinaires et des importateurs (y compris pour les moutons à engraisser avant l'Aïd) et de nécessité de nettoyage/désinfection des véhicules de transport internationaux d'animaux vivants.